

**Programme thématique OIBT relatif à la transparence du commerce et des marchés (TMT)  
5<sup>ème</sup> cycle de propositions, date limite : vendredi 9 janvier 2015**

*Note importante : le présent cycle est limité aux petits projets dont la hauteur de financement OIBT est égale ou inférieure à 150 000 dollars et dont la durée ne dépasse pas 18 mois. Les propositions doivent répondre pleinement aux objectifs du TMT comme aux objectifs du programme OIBT-CITES. Les exigences particulières de ce cycle de propositions sont exposées ci-dessous.*

**Introduction**

Les pays membres de l'OIBT sont invités à soumettre des propositions dans le cadre du programme thématique TMT relatif à la transparence du commerce et des marchés en vue de bénéficier des financements actuellement disponibles auprès du Programme OIBT-CITES. Les objectifs généraux de ce Programme thématique consistent à : i) accroître la capacité des pays membres producteurs à développer et à assurer une veille sur le marché et des compétences en matière de commercialisation et marketing ; et à ii) conférer aux marchés une plus grande transparence grâce à de meilleures données d'information et d'analyses. Le programme OIBT-CITES apporte une assistance spécifique aux pays dans l'ensemble du monde tropical en matière d'élaboration de plans de gestion forestière, d'inventaires forestiers, en dispensant des lignes directrices et en élaborant des études de cas destinées à produire des « avis de commerce non préjudiciable » portant sur les espèces arborées énumérées aux annexes de la CITES ; il a aussi pour vocation la mise au point et la diffusion d'outils de certification du bois devant permettre de rendre le commerce international des essences à bois d'œuvre inscrites aux annexes de la CITES conforme aux impératifs de la gestion durable et de la conservation de ces essences.

La majorité des financements disponibles dans le cadre du présent cycle est obtenue par un don de l'Union européenne (par le truchement de la Commission européenne) au titre du programme OIBT-CITES ([http://www.ito.int/fr/cites\\_programme/](http://www.ito.int/fr/cites_programme/)) qui prévoit qu'une partie des fonds disponibles doit être consacrée aux activités relevant à la fois du programme OIBT-CITES et du Programme thématique TMT de l'OIBT. Les propositions soumises dans le cadre de ce cycle doivent donc répondre aux objectifs des deux programmes : le programme TMT et le programme OIBT-CITES.

**Formulation et présentation des propositions**

On trouvera un guide complet relatif à la conception, au contenu et à la présentation des projets dans le Manuel OIBT de Formulation des projets (3e édition, 2009). Les propositions doivent être conformes à la présentation (et ne pas dépasser le nombre de pages indiqué) que prescrit le Manuel pour les petits projets et elles doivent répondre à toutes les exigences particulières énoncées dans la présente annonce. On veillera à prendre en compte les enseignements tirés des projets OIBT antérieurs et les pratiques optimales qui s'en dégagent. Le manuel de l'OIBT de formulation des projets (3rd Edition, 2009) et d'autres dossiers importants sont disponibles sous forme de fichiers électroniques sur le site Web de l'OIBT, à savoir :

- Manuel OIBT de formulation des projets <http://www.ito.int/files/user/thematic/GI-13-F.pdf>
- Enseignements dégagés/ Bonnes pratiques de l'OIBT [http://www.ito.int/files/user/pdf/thematicprogrammes/ME\\_Annex\\_II\\_130821\\_French.pdf](http://www.ito.int/files/user/pdf/thematicprogrammes/ME_Annex_II_130821_French.pdf)
- Plan d'action stratégique 2013-2018 [http://www.ito.int/fr/action\\_plan/](http://www.ito.int/fr/action_plan/)
- AIBT de 2006 <http://www.ito.int/fr/itta/>

**Exigences particulières au présent cycle de propositions**

En plus des conditions requises exposées dans le Manuel de formulation des projets, toutes les propositions doivent comporter une partie de leur texte où sont détaillés les éléments suivants:

- 1) La contribution de la proposition à la réalisation des produits et résultats attendus du Programme TMT (voir Document du programme thématique TMT, chapitre 4, tableau 1)
- 2) La contribution de la proposition à la réalisation des objectifs du programme OIBT-CITES;
- 3) La corrélation des résultats du projet aux indicateurs d'obtention des produits escomptés, les valeurs cibles et les moyens de vérification spécifiés dans le Protocole de surveillance du TMT [http://www.ito.int/files/user/thematic/MP\\_TMT\\_French.pdf](http://www.ito.int/files/user/thematic/MP_TMT_French.pdf)

Cette partie supplémentaire doit figurer dans un paragraphe distinct de la section « 1.2.1 conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT ». Veuillez noter qu'en l'absence de cet élément, votre proposition ne pourra pas être prise en compte.

**Informations sur les programmes TMT & ITTO-CITES**

On trouvera des renseignements précis sur les programmes TMT et OIBT-CITES sur le site Web de l'OIBT:

**TMT**

- Document du Programme thématique TMT [http://www.ito.int/files/user/pdf/callforproposals/TPD\\_TMT\\_F\\_100415.pdf](http://www.ito.int/files/user/pdf/callforproposals/TPD_TMT_F_100415.pdf)
- Protocole de surveillance du TMT [http://www.ito.int/files/user/thematic/MP\\_TMT\\_French.pdf](http://www.ito.int/files/user/thematic/MP_TMT_French.pdf)
- Présentation générale du programme TMT [http://www.ito.int/fr/thematic\\_programme\\_general/](http://www.ito.int/fr/thematic_programme_general/)

**CITES**

- Aperçu général du programme OIBT-CITES [http://www.ito.int/fr/cites\\_programme/](http://www.ito.int/fr/cites_programme/)
- Activités nationales OIBT-CITES [http://www.ito.int/fr/country\\_activities/](http://www.ito.int/fr/country_activities/)
- CITES (Site officiel de la Convention) <http://www.cites.org/fra>

Le Programme TMT reçoit l'appui financier des bailleurs de fonds suivants : Union européenne (par le programme OIBT-CITES), la Finlande, le Japon, la Suisse et les États-Unis. Le Programme OIBT-CITES bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège et des États-Unis, et de celui des bailleurs de fonds privés Abbott-Solvay, Indena, EuroMed et Plavuma.

### **Soumission des propositions révisées**

Dans toute proposition ayant été soumise au titre d'appels précédents (Programmes thématiques ou cycle OIBT régulier), et ayant fait l'objet de recommandations de révisions, on devra mettre en évidence tous ajouts, toutes suppressions ou modifications opérés dans la préparation de la version révisée. Cette mise en évidence pourra être effectuée en usant de traits de soulignement, d'italiques de caractères gras ou d'une couleur de texte différente. Les parties de texte révisées ainsi mises en évidence doivent se distinguer nettement du texte originel. Veuillez également mentionner les noms et numéro d'ordre (« numéro de série ») de la soumission précédente. Veuillez noter que les propositions soumises à nouveau sans mise en évidence des parties révisées ne seront pas examinées.

### **Soumission des propositions et aval du point focal OIBT**

Les propositions doivent être déposées par le "point de contact officiel" d'un Membre de l'OIBT [Décision 4(XXV), annexe A, Section III] ou être présentées revêtues de son aval. Le Point de contact OIBT officiel doit être la personne et / ou l'institution désignée par le pays membre et répertoriée au Secrétariat pour traiter des dossiers afférents à l'OIBT. Pour de plus amples informations, prière de se mettre en rapport avec le Secrétariat. Veuillez noter que les propositions dépourvues de cet aval ne pourront être prises en compte.

Les points de contact OIBT officiels sont priés de suivre les recommandations relatives aux mesures destinées à améliorer la formulation et l'évaluation des propositions de projets [Document ITTC(XXXVI)/5], en particulier le conseil de mettre en place un "mécanisme national d'information et d'échanges" qui opérera une présélection des propositions de projets et d'avant-projets en fonction des priorités nationales et de leur pertinence aux objectifs de l'OIBT avant de procéder à leur soumission. On est prié de rendre définitive sa décision concernant le soutien apporté à une proposition avant de la soumettre, en prenant en compte le fait que chaque proposition entraîne des coûts de traduction et une dépense de temps administratif conséquents.

Les propositions doivent être soumises par voie électronique sous forme de fichiers Word pour Windows, accompagnés de leurs tableaux en fichiers Excel, et ils doivent être adressés aux responsables désignés ci-dessous. Les fichiers PDF sont aussi acceptés, mais nous avons besoin des fichiers Word et Excel modifiables (dont ceux de l'arbre de la problématique, de l'arbre des solutions/objectifs, des organigrammes, etc.) pour les besoins de la traduction. Veuillez vous abstenir d'envoyer des exemplaires imprimés ou de transmettre les fichiers à des adresses électroniques autres que celles indiquées ci-dessous.

### **La date limite du dépôt des propositions est le vendredi 9 janvier 2015**

Veuillez noter que les dossiers de proposition doivent être complets à la date de leur soumission ; les soumissions incomplètes ne pourront pas être traitées.

#### **Responsables :**

M. Gerhard Breulmann  
E-mail: [breulmann@itto.int](mailto:breulmann@itto.int)

Mlle Adriana Sugihara  
E-mail: [sugihara@itto.int](mailto:sugihara@itto.int)